

République Française DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE MIEUSSY

CONSEIL MUNICIPAL 11 mai 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Publication sur le site internet le 17 mai 2023

N° délibération	Objet	Décision du Conseil Municipal
2023-04-01	Approbation du procès-verbal de la séance du 6 avril 2023	Adoptée à l'unanimité
2023-04-02	Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux	Adoptée par 10 voix pour 9 voix contre
2023-04-03	Approbation d'une convention avec la Préfecture de Haute-Savoie pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat	Adoptée à l'unanimité
2023-04-04	Demande de subvention au Département de la Haute-Savoie au titre des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité – Année 2023	Adoptée à l'unanimité
2023-04-05	Demande de subvention au Département de la Haute-Savoie dans le cadre de la Commission des Sports pour la création d'un Pumptrack	Adoptée à l'unanimité
2023-04-06	Demande de subvention au SYANE dans le cadre de l'appel à projets pour la rénovation énergétique des bâtiments publics – Travaux de rénovation énergétique de la mairie	Adoptée à l'unanimité
2023-04-07	Acquisition de terrain sur le secteur « Les Munes » et « Les Lanches »	Adoptée à l'unanimité
2023-04-08	Demandes de branchement au réseau public d'eau potable	Adoptée à l'unanimité
2023-04-09	Approbation d'une convention financière de reprise du compte épargne temps dans le cadre de la mutation d'un agent	Adoptée à l'unanimité
2023-04-10	Création de deux emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité	Adoptée à l'unanimité



COMMUNE DE MIEUSSY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

సా Séance du 11 mai 2023 సా

L'an deux mille vingt-trois, le onze mai à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 5 mai 2023, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle socioculturelle, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,

Nombre de conseillers en exercice: 19

Présents: 14 Absents excusés: 5

Pouvoirs: 5 (MERCIER Daniel ayant donné pouvoir à BOSSUT Xavier – DUNAND Patrick ayant donné pouvoir à CURDY Sophie – VERKARRE Sophie ayant donné pouvoir à DESESQUELLES Séverine – MAURE Nicolas ayant donné pouvoir à JANCART Didier - BUCHARLES Christine ayant donné pouvoir à

CUVILLIER Damien)

Votants: 19

Secrétaire de séance : CURDY Sophie

	Présent Absent	,	Présent Absent		Présent Abse	ent
FORESTIER Régis	~	DUNAND Patrick	~	MOGEON Elise	~	
BOSSUT Xavier	~	GILSON Nathalie	~	MONTFORT Nadine	~	
CURDY Sophie	~	DESESQUELLES Séverine	✓	BUCHARLES Christine		
GAUDIN Jean-François	~	JEAN Cyrille	~	DUVAL Peggy	~	
GABARROU Christine	~	VERKARRE Sophie	~	CUVILLIER Damien	~	
JANCART Didier	~	BERTHAUD Mélissa	~			
MERCIER Daniel	~	MAURE Nicolas	~			

DELIBÉRATION N° 2023-04-01	Fonctionnement des assemblées – Approbation du procès-verbal de
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ	la séance du 6 avril 2023

RAPPORTEUR: Monsieur le Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-23; CONSIDÉRANT le Conseil Municipal réuni en date du 6 avril 2023;

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 6 avril 2023, dont chaque Conseiller Municipal a été destinataire.

Après exposé et avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ

■ APPROUVE le procès-verbal de la séance du 6 avril 2023.

Ainsi fait et délibéré le 11 mai 2023, Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,

CURDY Sophie

Le Maire,

•	•	
	•	

COMMUNE DE MIEUSSY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 mai 2023 &

L'an deux mille vingt-trois, le onze mai à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 5 mai 2023, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle socioculturelle, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,

Nombre de conseillers en exercice: 19

Présents: 14 Absents excusés: 5

Pouvoirs: 5 (MERCIER Daniel ayant donné pouvoir à BOSSUT Xavier – DUNAND Patrick ayant donné pouvoir à CURDY Sophie – VERKARRE Sophie ayant donné pouvoir à DESESQUELLES Séverine – MAURE Nicolas ayant donné pouvoir à JANCART Didier - BUCHARLES Christine ayant donné pouvoir à

CUVILLIER Damien)

Votants: 19

Secrétaire de séance : CURDY Sophie

	Présent Absent		Présent Absent		Présent Absent
FORESTIER Régis	~	DUNAND Patrick	V	MOGEON Elise	~
BOSSUT Xavier	✓	GILSON Nathalie	~	MONTFORT Nadine	~
CURDY Sophie	~	DESESQUELLES Séverine	~	BUCHARLES Christine	
GAUDIN Jean-François	~	JEAN Cyrille	~	DUVAL Peggy	~
GABARROU Christine	~	VERKARRE Sophie	~	CUVILLIER Damien	~
JANCART Didier	~	BERTHAUD Mélissa	~		
MERCIER Daniel	~	MAURE Nicolas	~		

DELIBÉRATION N° 2023-04-02	Autres domaines de compétence des communes - Désignation d'un
ADOPTÉE	référent déontologue pour les élus locaux
10 VOIX POUR	
9 VOIX CONTRE	

RAPPORTEUR: Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1111-1-1, ainsi que les articles R. 1111-1- A et suivants dans leur rédaction à venir au 1er juin 2023 ;

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (article 218);

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local et notamment son article 1er dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juin 2023;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local;

Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local;

Considérant que le référent déontologue ou le collège de référents déontologue doit être désigné par délibération des organes délibérants avant le 1er juin 2023 ;

Reçu en préfecture le 17/05/2023

Publié le 17/05/2023

ID: 074-217401835-20230511-DEL2023 0402-DE

Considérant que les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences; que le référent déontologue ne peut être choisi parmi les personnes exerçant au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées un mandat d'élu local, ou n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci;

Considérant que plusieurs collectivités territoriales, groupements de collectivités territoriales ou syndicats mixtes visés à l'article L 5721-2 peuvent désigner un même référent déontologue pour leurs élus par délibérations concordantes ;

Considérant l'accord de la personne désignée ;

Après exposé et avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 10 VOIX POUR - 9 VOIX CONTRE

Article 1 : Désignation du référent déontologue

Monsieur Jean-Olivier VIOUT est nommé en qualité de référent déontologue des élus jusqu'à l'expiration du mandat 2020-2026. Au terme de cette durée, il peut être procédé, dans les mêmes conditions, au renouvellement de ses missions.

A la demande du référent déontologue, il peut être mis fin à ses fonctions.

M. VIOUT possède une solide expérience en tant que procureur de la République et de veille déontologique au Conseil supérieur de la magistrature. Il est également membre du collège de déontologie des commissaires de justice.

Article 2 : Modalités de saisine du référent

Le référent déontologue peut être saisi par tout élu local de la collectivité.

Le référent déontologue pourra être saisi directement par les élus, par voie écrite, de préférence par mail précisant dans son objet « Saisine du référent déontologue — Nom de la collectivité - Confidentiel ».

Avec l'accord des élus qui le sollicitent, la saisine du référent déontologue pourra transiter par la collectivité, dans le respect des obligations de confidentialité rappelées par l'article R. 1111-1-D du CGCT. Dans ce dernier cas, il est conseillé à la collectivité de créer une adresse mail dédiée à la saisine du référent déontologue.

Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse.

Le référent étudiera les éléments transmis par l'élu, pourra demander des informations complémentaires (par écrit ou à l'oral) et pourra recevoir l'élu afin de préparer son conseil.

ID: 074-217401835-20230511-DEL2023_0402-DE

Article 3 : Modalités de délivrance du conseil

Le référent déontologue doit exercer sa mission en toute indépendance et impartialité. A cet égard, il ne peut recevoir d'injonctions extérieures.

Le référent communiquera l'avis à l'élu concerné dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande, par écrit ou à l'oral, en fonction du souhait de l'élu concerné.

Les avis et conseils donnés par le référent déontologue demeurent consultatifs.

Article 4 : Rémunération du référent déontologue

Le référent déontologue sera rémunéré par une indemnité de vacation dont le montant est fixé par dossier traité, conformément à l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local.

Cette indemnité sera versée par la commune selon des modalités à déterminer ultérieurement.

Des frais éventuels de transport et d'hébergement peuvent être pris en charge en cas de besoin dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale.

Ainsi fait et délibéré le 11 mai 2023, Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,

URDY Sophie

Le Maire,



ID: 074-217401835-20230511-DEL2023_0403-DE

République Française Département de Haute-Savoie

COMMUNE DE MIEUSSY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

సా Séance du 11 mai 2023 సా

L'an deux mille vingt-trois, le onze mai à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 5 mai 2023, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle socio-culturelle, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents: 14

Absents excusés: 5

Pouvoirs: 5 (MERCIER Daniel ayant donné pouvoir à BOSSUT Xavier – DUNAND Patrick ayant donné pouvoir à CURDY Sophie – VERKARRE Sophie ayant donné pouvoir à DESESQUELLES Séverine – MAURE Nicolas ayant donné pouvoir à JANCART Didier - BUCHARLES Christine ayant donné pouvoir à

CUVILLIER Damien)

Votants: 19

Secrétaire de séance : CURDY Sophie

	Présent Absent		Présent	Absent		Présent .	Absent
FORESTIER Régis	V	DUNAND Patrick		~	MOGEON Elise	~	
BOSSUT Xavier	~	GILSON Nathalie	~		MONTFORT Nadine	~	
CURDY Sophie	~	DESESQUELLES Séverine	~		BUCHARLES Christine		~
GAUDIN Jean-François	~	JEAN Cyrille	~		DUVAL Peggy	~	
GABARROU Christine	~	VERKARRE Sophie		~	CUVILLIER Damien	~	
JANCART Didier	~	BERTHAUD Mélissa	~				
MERCIER Daniel	~	MAURE Nicolas		~			

DELIBÉRATION N° 2023-04-03
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Autres domaines de compétence des communes - Approbation d'une convention avec la Préfecture de Haute-Savoie pour la transmission électronique des actes au représentant de l'État

RAPPORTEUR: Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente une présente convention à conclure avec la Préfecture de Haute-Savoie ayant pour objet de fixer les modalités des échanges électroniques intervenant dans le cadre de l'obligation de transmission des actes au titre du contrôle de légalité prévu à l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.

À cette fin, la convention établit les engagements des parties visant à assurer l'intégrité des informations échangées ainsi que les modalités de ces échanges pour qu'ils soient substitués de plein droit aux modes d'échanges de droit commun.

La convention prendra effet dès le 01/06/2023 et aura une durée de validité d'un an, soit jusqu'au 01/06/2024. Elle sera ensuite reconduite d'année en année, par reconduction tacite.

ID: 074-217401835-20230511-DEL2023_0403-DE

Après exposé et avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ

- APPROUVE la convention à intervenir avec la Préfecture de Haute-Savoie relative à la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat, pour une année, reconductible tacitement;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 11 mai 2023, Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,

CURDY Sophie

Le Maire,

Absents excusés: 5

ID: 074-217401835-20230511-DEL2023_0404-DE

République Française Département de Haute-Savoie

COMMUNE DE MIEUSSY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 mai 2023 & 200

L'an deux mille vingt-trois, le onze mai à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 5 mai 2023, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle socioculturelle, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents: 14

Pouvoirs: 5 (MERCIER Daniel ayant donné pouvoir à BOSSUT Xavier – DUNAND Patrick ayant donné pouvoir à CURDY Sophie - VERKARRE Sophie ayant donné pouvoir à DESESQUELLES Séverine - MAURE

Nicolas ayant donné pouvoir à JANCART Didier - BUCHARLES Christine ayant donné pouvoir à

CUVILLIER Damien)

Votants: 19

Secrétaire de séance : CURDY Sophie

	Présent Absent		Présent Abse	ent	Présent Absen
FORESTIER Régis	~	DUNAND Patrick	~	MOGEON Elise	~
BOSSUT Xavier	~	GILSON Nathalie	~	MONTFORT Nadine	~
CURDY Sophie	~	DESESQUELLES Séverine	~	BUCHARLES Christine	· ·
GAUDIN Jean-François	~	JEAN Cyrille	~	DUVAL Peggy	~
GABARROU Christine	~	VERKARRE Sophie	~	CUVILLIER Damien	V
JANCART Didier	~	BERTHAUD Mélissa	~		
MERCIER Daniel	V	MAURE Nicolas	~		

DELIBÉRATION N° 2023-04-04 ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Subventions - Demande de subvention au Département de la Haute-Savoie au titre des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité - Année 2023

RAPPORTEUR: Monsieur le Maire

Il est rappelé que le Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS) porté par de Département de la Haute-Savoie est destiné à financer des projets d'investissement des collectivités.

Monsieur le Maire présente les projets d'investissements communaux pouvant être éligibles à ce dispositif d'aide départementale au titre de l'année 2023, à savoir :

DOMAINES PRIORITAIRES PROJETS A PRÉSENTER		COUT PRÉVISIONNEL (Etudes – Maîtrise d'œuvre et travaux)
CONSTRUCTION ET RENOVATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS	Réhabilitation de l'ancien terrain de foot Aménagement d'une zone ludique et sportive constituée d'un Pump track, 10 terrains de pétanque, un espace de jeux enfants, un parcours santé, un espace pic nic, des gradins naturels, du stationnement	555 746 € HT

DOMAINES PRIORITAIRES	DOMAINES PRIORITAIRES PROJETS A PRÉSENTER	
CONSTRUCTION ET RENOVATION DE BATIMENTS PUBLICS ET D'EQUIPEMENTS PUBLICS	Rénovation des façades et amélioration énergétique de la mairie	561 512 € HT
AMENAGEMENTS URBAINS OU DE VOIRIES	Programme de réfection de la voirie communale et création d'enrobés pour l'année 2023	104 090 € HT
CONSTUCTION ET RÉNOVATION DE BÂTIMENTS SCOLAIRES	Réaménagement de la cour du groupe scolaire	31 851 € HT

Après exposé et avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ

- APPROUVE les projets d'investissement présentés dans l'exposé ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier du Conseil Départemental de la Haute-Savoie dans le cadre du CDAS 2023 au taux le plus élevé;
- S'ENGAGE à réaliser ces opérations en assurant la part d'autofinancement obligatoire ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération;
- PRÉCISE que les dépenses sont inscrites au budget 2023.

Ainsi fait et délibéré le 11 mai 2023, Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,

CURDY Sophie

Le Maire FORESTIER Régis

COMMUNE DE MIEUSSY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

సా Séance du 11 mai 2023 సా

L'an deux mille vingt-trois, le onze mai à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 5 mai 2023, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle socioculturelle, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,

Nombre de conseillers en exercice: 19

Présents: 14 Absents excusés: 5

Pouvoirs: 5 (MERCIER Daniel ayant donné pouvoir à BOSSUT Xavier – DUNAND Patrick ayant donné pouvoir à CURDY Sophie – VERKARRE Sophie ayant donné pouvoir à DESESQUELLES Séverine – MAURE Nicolas ayant donné pouvoir à JANCART Didier - BUCHARLES Christine ayant donné pouvoir à

CUVILLIER Damien)

Votants: 19

Secrétaire de séance : CURDY Sophie

	Présent Abser	nt	Présent	Absent		Présent	Absent
FORESTIER Régis	~	DUNAND Patrick		~	MOGEON Elise	~	
BOSSUT Xavier	V	GILSON Nathalie	~		MONTFORT Nadine	~	
CURDY Sophie	~	DESESQUELLES Séverine	~		BUCHARLES Christine		~
GAUDIN Jean-François	V .	JEAN Cyrille	~		DUVAL Peggy	~	
GABARROU Christine		VERKARRE Sophie		~	CUVILLIER Damien	~	
JANCART Didier	· ·	BERTHAUD Mélissa	~				
MERCIER Daniel	~	MAURE Nicolas		~	-		

DELIBÉRATION N° 2023-04-05 ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ Subventions – Demande de subvention au Département de la Haute-Savoie dans le cadre de la Commission des Sports pour la création d'un Pumptrack

RAPPORTEUR: Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Département de la Haute-Savoie, dans le cadre de sa politique Tourisme et Sports, soutient les collectivités dans le financement de projets de construction ou réhabilitation d'équipements sportifs de type PUMPTRACK.

Monsieur le Maire présente le projet de création d'un pumptrack dans le cadre de la réhabilitation de l'ancien terrain de foot en zone ludique sportive et de loisirs.

Le coût prévisionnel de création d'un pump track sur cette zone est le suivant :

H	Montant des travaux :	124 303 € HT
н	Prorata maîtrise d'œuvre (24 % du projet global) :	8 345 € HT
H	Prorata études faisabilité et études techniques diverses (24%):	1 416 € HT
	TOTAL	134 064 € HT

ID: 074-217401835-20230511-DEL_20232_04_05-DE

Après exposé et avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ

- APPROUVE le projet de création d'un pump track présenté dans l'exposé ci-dessus;
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier du Conseil Départemental de la Haute-Savoie dans le cadre de la construction d'un pumptrack au taux le plus élevé possible ;
- S'ENGAGE à réaliser cette opération en assurant la part d'autofinancement obligatoire ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération;
- PRÉCISE que les dépenses sont inscrites au budget 2023.

Ainsi fait et délibéré le 11 mai 2023, Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,

CURDY Sophie

Le Maire,



ID: 074-217401835-20230511-DEL2023_0406-DE

République Française Département de Haute-Savoie

COMMUNE DE MIEUSSY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 mai 2023 & 00

L'an deux mille vingt-trois, le onze mai à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 5 mai 2023, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle socioculturelle, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,

Nombre de conseillers en exercice: 19

Absents excusés: 5 Présents: 14

Pouvoirs: 5 (MERCIER Daniel ayant donné pouvoir à BOSSUT Xavier - DUNAND Patrick ayant donné pouvoir à CURDY Sophie – VERKARRE Sophie ayant donné pouvoir à DESESQUELLES Séverine – MAURE Nicolas ayant donné pouvoir à JANCART Didier - BUCHARLES Christine ayant donné pouvoir à

CUVILLIER Damien)

Votants: 19

Secrétaire de séance : CURDY Sophie

	Présent Absent		Présent Absent		Présent A	bsent
FORESTIER Régis	~	DUNAND Patrick	~	MOGEON Elise	~	
BOSSUT Xavier	v	GILSON Nathalie	~	MONTFORT Nadine	~	
CURDY Sophie	~	DESESQUELLES Séverine	~	BUCHARLES Christine	•	~
GAUDIN Jean-François	~	JEAN Cyrille	~	DUVAL Peggy	~	
GABARROU Christine	~	VERKARRE Sophie	~	CUVILLIER Damien	~	
JANCART Didier	~	BERTHAUD Mélissa	~			
MERCIER Daniel	V	MAURE Nicolas	~			

DELIBÉRATION	N°	2023-04-06
ADODTÉE A L'UI	NIA	NIDAITÉ

Subventions – Demande de subvention au SYANE dans le cadre de l'appel à projets pour la rénovation énergétique des bâtiments publics - Projet de rénovation des façades et d'amélioration énergétique de la mairie

RAPPORTEUR: Monsieur le Maire

Suite à un audit énergétique mené en novembre 2022, la commune souhaite s'engager dans la rénovation du bâtiment de la mairie (travaux de rénovation des façades et d'amélioration énergétique).

Auxquels s'ajoute la mission du maître d'œuvre 49 851 € H.T

Bureau de contrôles, SPS, AMO, mission énergétique 22 850 € HT

Soit un coût total estimatif de l'opération de 571 212 € H.T minimum.

L'appel à projets 2023 du SYANE a pour objectif d'accompagner, financièrement et techniquement, les collectivités de Haute-Savoie dans la réalisation de projets, performants et ambitieux, de rénovation énergétique de leurs bâtiments publics.

Il est proposé de solliciter une subvention du SYANE dans le cadre de cet appel à projets 2023.

Après exposé et avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ

- SOLLICITE une aide financière du SYANE dans le cadre de son appel à projets 2023 relatif à la rénovation énergétique des bâtiments publics, concernant le projet de rénovation des façades et d'amélioration énergétique de la mairie;
- S'ENGAGE à respecter les conditions du règlement de l'appel à projets 2023 pour la rénovation énergétique des bâtiments publics du SYANE;
- S'ENGAGE à laisser le bénéfice de ses certificats d'économie d'énergie au SYANE, conformément au règlement de l'appel à projets.

Ainsi fait et délibéré le 11 mai 2023, Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,

CURDY Sophie

- Just

Le Maire,

COMMUNE DE MIEUSSY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

సా Séance du 11 mai 2023 సా

L'an deux mille vingt-trois, le onze mai à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 5 mai 2023, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle socio-culturelle, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,

Nombre de conseillers en exercice: 19

Présents: 14 Absents excusés: 5

Pouvoirs: 5 (MERCIER Daniel ayant donné pouvoir à BOSSUT Xavier – DUNAND Patrick ayant donné pouvoir à CURDY Sophie – VERKARRE Sophie ayant donné pouvoir à DESESQUELLES Séverine – MAURE Nicolas ayant donné pouvoir à JANCART Didier - BUCHARLES Christine ayant donné pouvoir à

CUVILLIER Damien)

Votants: 19

Secrétaire de séance : CURDY Sophie

	Présent Absent		Présent Absent		Présent A	bsent
FORESTIER Régis	~	DUNAND Patrick	~	MOGEON Elise	~	
BOSSUT Xavier	~	GILSON Nathalie	~	MONTFORT Nadine	~	
CURDY Sophie	~	DESESQUELLES Séverine	~	BUCHARLES Christine	:	~
GAUDIN Jean-François	~	JEAN Cyrille	~	DUVAL Peggy	~	
GABARROU Christine	~	VERKARRE Sophie	~	CUVILLIER Damien	~	
JANCART Didier	V	BERTHAUD Mélissa	~			
MERCIER Daniel	~	MAURE Nicolas	~			

DELIBÉRATION N° 2023-04-07	Acquisitions - Acquisition de terrain sur le secteur « Les Munes » et
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ	« Les Lanches »

RAPPORTEUR: Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition d'acquisition de 11 parcelles en nature de pâture ou pâturage appartenant à la succession BARREAU, pour une contenance totale d'01ha36a00ca, dont la désignation cadastrale suit :

DÉSIGNATION CADASTRALE

Commune	Section	N° de parcelle	Lieu-dit	Contenance en m²
MIEUSSY	В	32	La Rolletaz	1605
MIEUSSY	В	39	Les Munes Nord	1859
MIEUSSY	В	42	Les Munes Nord	762
MIEUSSY	В	52	Les Munes Sud	856
MIEUSSY	В	55	Les Munes Sud	204
MIEUSSY	В	77	Les Munes Sud	947
MIEUSSY	В	86	Le Pré Lador	357

Reçu en préfecture le 17/05/2023

Publié le 17/05/2023

ID: 074-217401835-20230511-DEL2023_0407-DE

MIEUSSY	В	91	Les Lanches	34
MIEUSSY	В	92	Les Lanches	1818
MIEUSSY	В	93	Les Lanches	975
MIEUSSY	В	99	Les Lanches	4183
		TOTAL	13 600 m² soit 01ha36a00ca	

L'ensemble de ces terrains a été estimé par la SAFER à 2 040 € en date du 19/01/2023.

L'acquisition de ces parcelles apparaît comme une opportunité à saisir dans un souci de continuité de gestion durable du patrimoine naturel communal, la commune étant propriétaire de nombreuses parcelles limitrophes à ce tènement.

Après exposé et avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ

- APPROUVE l'exposé du Maire ;
- ACCEPTE l'acquisition des 11 parcelles dont la désignation cadastrale est ci-avant exposée, pour un montant total de 2 040 €;
- PRÉCISE que les frais relatifs à cette acquisition seront à la charge de la Commune ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et toutes les pièces s'y référant.

Ainsi fait et délibéré le 11 mai 2023, Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,

CURDY Sophic

FORESTIER Régis

Le Maire,

ID: 074-217401835-20230511-DEL2023_0408-DE

République Française Département de Haute-Savoie

COMMUNE DE MIEUSSY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

సా Séance du 11 mai 2023 సా

L'an deux mille vingt-trois, le onze mai à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 5 mai 2023, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle socio-culturelle, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,

Nombre de conseillers en exercice: 19

Présents: 14

Absents excusés : 5

Pouvoirs: 5 (MERCIER Daniel ayant donné pouvoir à BOSSUT Xavier – DUNAND Patrick ayant donné pouvoir à CURDY Sophie – VERKARRE Sophie ayant donné pouvoir à DESESQUELLES Séverine – MAURE Nicolas ayant donné pouvoir à JANCART Didier - BUCHARLES Christine ayant donné pouvoir à

CUVILLIER Damien)

Votants: 19

Secrétaire de séance : CURDY Sophie

	Présent Absent		Présent	Absent		Présent A	bsent
FORESTIER Régis	~	DUNAND Patrick		~	MOGEON Elise	~	
BOSSUT Xavier	~	GILSON Nathalie	~		MONTFORT Nadine	~	
CURDY Sophie	~	DESESQUELLES Séverine	~		BUCHARLES Christine		~
GAUDIN Jean-François	~	JEAN Cyrille	~		DUVAL Peggy	~	
GABARROU Christine	~	VERKARRE Sophie		~	CUVILLIER Damien	~	
JANCART Didier	~	BERTHAUD Mélissa	~				
MERCIER Daniel	~	MAURE Nicolas		~			

DELIBÉRATION N° 2023-04-08	Aménagement du territoire - Demandes de branchement au réseau
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ	public d'eau potable

RAPPORTEUR: Didier JANCART - Adjoint au Maire

Il est présenté au Conseil Municipal deux nouvelles demandes de branchement au réseau public de distribution d'eau potable.

Après exposé et avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ

- ACCEPTE les demandes de branchement au réseau d'eau communal présentées par :
 - DAIMEZ Stephen 4808 Route du Lac;
 - SALINES Patrick Le Clos Lina route de la Socrie
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce afférente à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 11 mai 2023, Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,

URDY Sophic

Le Maire,

•	

COMMUNE DE MIEUSSY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

సా Séance du 11 mai 2023 సా

L'an deux mille vingt-trois, le onze mai à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 5 mai 2023, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle socio-culturelle, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,

Nombre de conseillers en exercice: 19

Présents: 14 Absents excusés: 5

Pouvoirs : 5 (MERCIER Daniel ayant donné pouvoir à BOSSUT Xavier – DUNAND Patrick ayant donné pouvoir à CURDY Sophie – VERKARRE Sophie ayant donné pouvoir à DESESQUELLES Séverine – MAURE

Nicolas ayant donné pouvoir à JANCART Didier - BUCHARLES Christine ayant donné pouvoir à

CUVILLIER Damien)

Votants: 19

Secrétaire de séance : CURDY Sophie

	Présent Absent		Présent	Absent		Présent	Absent
FORESTIER Régis	~	DUNAND Patrick		~	MOGEON Elise	~	
BOSSUT Xavier	~	GILSON Nathalie	V		MONTFORT Nadine	~	
CURDY Sophie	~	DESESQUELLES Séverine	~		BUCHARLES Christine		~
GAUDIN Jean-François	~	JEAN Cyrille	~		DUVAL Peggy	~	
GABARROU Christine	~	VERKARRE Sophie		~	CUVILLIER Damien	~	
JANCART Didier	~	BERTHAUD Mélissa	~				
MERCIER Daniel	~	MAURE Nicolas		~			

DELIBÉRATION	N° 2023-04-09
ADOPTÉE A L'II	NAMINJITÉ

Personnels titulaires - Approbation d'une convention financière de reprise du compte épargne temps dans le cadre de la mutation d'un agent

RAPPORTEUR: Monsieur le Maire

Le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale prévoit en son article 11 que les collectivités ou établissements peuvent, par convention, prévoir des modalités financières de transfert des droits à congés accumulés par un agent bénéficiaire d'un compte épargne-temps à la date à laquelle cet agent change, par la voie d'une mutation ou d'un détachement, de collectivité ou d'établissement.

Dans le cadre de la mutation d'un agent, Monsieur le Maire propose la signature d'une convention avec la Commune d'Onnion (74) ayant pour objet de définir les conditions financières de reprise du compte épargne-temps de cet agent par la commune de Mieussy.

ID: 074-217401835-20230511-DEL2023_0409-DE

Après exposé et avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ

- APPROUVE la convention à intervenir avec la Commune d'Onnion pour la reprise du Compte-Epargne Temps d'un agent dans le cadre de sa mutation à la commune de Mieussy ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération;

Ainsi fait et délibéré le 11 mai 2023, Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,

CURDY Sophie

Le Maire,

République Française Département de Haute-Savoie

COMMUNE DE MIEUSSY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

సా Séance du 11 mai 2023 సా

L'an deux mille vingt-trois, le onze mai à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 5 mai 2023, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle socio-culturelle, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,

Nombre de conseillers en exercice: 19

Présents: 14

Absents excusés: 5

Pouvoirs: 5 (MERCIER Daniel ayant donné pouvoir à BOSSUT Xavier – DUNAND Patrick ayant donné pouvoir à CURDY Sophie – VERKARRE Sophie ayant donné pouvoir à DESESQUELLES Séverine – MAURE Nicolas ayant donné pouvoir à JANCART Didier - BUCHARLES Christine ayant donné pouvoir à

CUVILLIER Damien)

Votants: 19

Secrétaire de séance : CURDY Sophie

	Présent Absent		Présent Absent		Présent Absent
FORESTIER Régis	~	DUNAND Patrick	~	MOGEON Elise	v
BOSSUT Xavier	~	GILSON Nathalie	~	MONTFORT Nadine	~
CURDY Sophie	~	DESESQUELLES Séverine	~	BUCHARLES Christine	
GAUDIN Jean-François	~	JEAN Cyrille	~	DUVAL Peggy	~
GABARROU Christine	~	VERKARRE Sophie	~	CUVILLIER Damien	~
JANCART Didier	~	BERTHAUD Mélissa	~		
MERCIER Daniel	~	MAURE Nicolas	~		

DELIBÉRATION N° 2023-04-10 ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ Personnels contractuels - Création de deux emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

RAPPORTEUR: Monsieur le Maire

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article $3-2^{\circ}$;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de recruter deux agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité ;

VU l'avis favorable de la commission Ressources Humaines en date du 02/05/2023;

ID: 074-217401835-20230511-DEL2023_0410-DE

Après exposé et avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ

- **DÉCIDE** la création de deux postes d'agent saisonnier dans les conditions suivantes :
 - Deux agents contractuels dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 3 mois allant du 01/06/2023 au 31/08/2023 inclus;
 - Les agents assureront des fonctions d'agent technique polyvalent affecté aux services « Voirie », « Espaces verts » et « Eau et assainissement », à temps complet soit 35 heures hebdomadaires;
 - La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice majoré 361 du grade de recrutement;
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour recruter les agents et poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 11 mai 2023, Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,

CURDY Sophie

Le Maire,